

# Présentation de l'auteur



Le Groupe de compétence « Musique » de Culture Saguenay – Lac-Saint-Jean

Ce groupe de compétence est, en fait, une table de concertation regroupant différents organismes et artistes en musique de la région.

Depuis 2003, le groupe de compétence « Musique » s'attarde à la promotion des nombreux bienfaits procurés par la musique, tant au niveau de la formation que de la pratique, particulièrement chez les jeunes. De nombreuses initiatives ont été mises sur pied par les membres de la table et les partenaires qui regroupent les spécialistes en musique des écoles publiques de la région et différents intervenants culturels (voir la liste ci-jointe). En février 2017 nous vivons la 8<sup>e</sup> édition de la semaine « Faites de la musique au Saguenay—Lac-Saint-Jean ». Les informations sur nos différents projets, nos porte-paroles, ainsi que les bienfaits associés à notre discipline sont disponibles au : [www.faitesdelamusique.ca](http://www.faitesdelamusique.ca).

## Le groupe s'est donné comme mission :

Sensibiliser et convaincre les décideurs de toutes sphères de l'importance de l'apprentissage de la musique en démontrant comment la musique interagit positivement dans le développement de l'être humain particulièrement dans le cas de l'enfant, de l'adulte, du retraité, du malade, etc.

## Membres – Groupe de compétence « Musique » (mise à jour en 2016)

Atelier de musique de Jonquière	Atelier de musique Roberval inc.
Camp musical du SLSJ	Commission scolaire de-La-Jonquière
Commission scolaire des-Rives-du-Saguenay	Commission scolaire Lac-Saint-Jean
Commission scolaire Pays-des-bleuets	Conservatoire de musique de Saguenay
Département de musique du Collège d'Alma	École de formation musicale d'Alma
École de musique de Chicoutimi	École de musique de La Baie
École de musique de Saint-Félicien	Festival de musique du Royaume

Festival des musiques de création	Jeunesse en chœur
Jeunesses musicales du Canada	Les Porteurs de musique
Musique Régiment du Saguenay	Orchestre des jeunes du SLSJ
Orchestre symphonique du SLSJ	Rendez-vous musical de Laterrière
Société d'art lyrique du Royaume	Andrée Lessard, professeure, département de l'Éducation à l'UQAC

## **Grands principes sur lesquels nous appuyons ce mémoire**

### **L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture**

*L'ensemble de la population doit pouvoir accéder, participer et contribuer à la vie culturelle. La politique culturelle s'adresse à tous les citoyens et doit être adaptée à leurs besoins et à leurs attentes. Elle vise à refléter la diversité de la société et à favoriser le dialogue, la mixité et les maillages.*

### **La question du thème 3 – Le rapport du citoyen à la culture**

*Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?*

## **Exposé général**

*« La musique n'a que des effets positifs sur le développement de l'enfant. Les recherches vont souvent dans le même sens : des programmes de musique à l'école ou des écoles spécialisées amènent les enfants à mieux performer dans les autres matières. L'enfant apprend à écouter son jeu, à coordonner ses mouvements, à développer sa mémoire, à affiner sa sensibilité, à s'extérioriser. Il en retire satisfaction et fierté, et augmente, par le fait même, son estime de soi. »*

Nicole Malenfant, *L'éveil du bébé aux sons et à la musique*,  
Presses de l'Université Laval

Dès les premières rencontres, les membres du groupe de compétences musique ont échangé sur leurs préoccupations face à l'avenir de la musique dans notre société québécoise. Plusieurs constats désolants nous ont amené à réfléchir sur des pistes de solutions afin de permettre à tous, d'avoir accès à une formation musicale adéquate.

L'un des problèmes soulevés provient du fait que depuis le Renouveau pédagogique, les écoles du Québec ne sont plus tenues d'offrir l'enseignement musical à leurs élèves. Plusieurs d'entre elles ont considérablement réduit ou limité l'enseignement de cette discipline à un cycle seulement ou pire encore, l'ont complètement retiré de la grille matière. Les effets néfastes de cette décision se font sentir déjà un peu partout au Québec. Depuis plusieurs années nous constatons une baisse inquiétante de la fréquentation dans les institutions de formation musicale et d'auditeurs dans les salles de spectacles. Ce qui démontre la méconnaissance des bienfaits de la pratique et de l'écoute musicale sur l'être humain d'où l'urgence d'agir afin de sensibiliser toute la population. À cet effet, nous avons mis en commun plusieurs documents disponibles sur le site [faitesdelamusique.ca](http://faitesdelamusique.ca).

L'accès à l'éducation musicale ne doit plus être un privilège pour les familles mieux nantis mais un droit. Malheureusement, plusieurs enfants du Québec sont privés de cette formation qui aurait des répercussions positives sur toute leur vie. De plus, n'ayant pour référence que ce qui est proposé sur le marché, ils perdront peu à peu toute la richesse d'une diversité culturelle musicale transmise depuis des générations si la situation ne change pas. Aussi, bien que la technologie moderne offre plusieurs opportunités, il est d'une importance capitale que nos jeunes soient accompagnés dans leur apprentissage par des personnes qualifiées et soucieuses de leur développement.

De nombreuses études ont démontré que l'apprentissage de la musique

- ✓ Contribue au développement total de l'individu (artistique, culturel, intellectuel, émotif, physique et social) ;
- ✓ Contribue à favoriser la réussite scolaire dans d'autres matières telles que : les langues, les mathématiques, les sciences et l'informatique ;
- ✓ Contribue à l'amélioration de la concentration, de la capacité d'adaptation, de la persévérance, de la confiance, de l'estime de soi et de la motricité.

Aussi, la meilleure façon de rejoindre tous les enfants et leur redonner accès à une formation musicale demeure le réseau scolaire. C'est pourquoi étant donné l'importance, de nombreuse fois démontrée, des bienfaits procurés par l'enseignement de la musique, le groupe de compétence « Musique » a déposé en 2015, à l'Assemblée nationale, une pétition demandant :

QUE TOUS LES ENFANTS DU QUÉBEC SUIVENT OBLIGATOIREMENT,  
AU COURS DU PRIMAIRE, UN MINIMUM DE 100 HEURES DE COURS  
DE MUSIQUE DONNÉS PAR UN SPÉCIALISTE DE LA DISCIPLINE.

Nous appuyons également la position et les recommandations de la Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec (FAMEQ) sur le régime pédagogique afin d'assurer le continuum des apprentissages en mettant en place les conditions nécessaires à un réel apprentissage musical. Actuellement, le nombre d'heures consacrées à la musique ainsi que les conditions de pratique ne permettent plus aux jeunes de se qualifier pour réussir leur entrée au conservatoire, au collège ou à l'université sans passer par des écoles spécialisées. Également, comme certaines écoles publiques n'offrent plus l'enseignement de la musique en continu sur toutes les années du primaire et du secondaire, il est inévitable que les élèves doués perdent de précieuses années d'apprentissage. Ultimement, si l'ensemble du niveau de formation continue à s'abaisser, c'est aussi la relève musicale québécoise qui sera compromise.

Étant donné que cette préoccupation concerne tant le milieu de la musique que le milieu de l'éducation, nous demandons donc que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) travaille étroitement avec le ministère de l'Éducation du Loisir et du sport (MELS) afin de remettre obligatoire l'enseignement de la musique dans toutes les écoles du Québec et ainsi assurer l'accès, la participation et la contribution à la vie culturelle à toutes les jeunes familles du Québec.

Marie Bélanger et  
Kathy Boucher  
Pour le groupe de compétence « Musique »